

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 24 janvier 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France

NOR : INTA1701947A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 24 janvier 2017, sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France.

L'annexe du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation des concours de recrutement susmentionnés.

Le nombre de postes offerts pour chacun des concours de recrutement sera fixé par arrêté ministériel.

I. – Les formulaires d'inscription sont disponibles :

- par téléchargement sur le site internet du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr à la rubrique « Le ministère recrute – Filière administrative – Les recrutements » ;
- par voie postale en joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/section concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

II. – L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

- par voie électronique sur le site internet du ministère de l'intérieur (même adresse). Une attestation d'inscription sera transmise au candidat par voie électronique ;
- par voie postale. Le candidat adresse son dossier d'inscription au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/section concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

En vue des épreuves, les candidats adressent les documents prévus par la réglementation mentionnés dans les guides et formulaires d'inscription au plus tard aux dates fixées à l'annexe du présent arrêté.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre de l'intérieur qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

ANNEXE

Calendrier prévisionnel d'organisation des concours de recrutement :

CONCOURS DE RECRUTEMENT	SESSION	INSCRIPTIONS par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)			ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ		ÉPREUVES D'ADMISSION		
		Date d'ouverture des inscriptions	Date limite de retrait du for- mulaire d'in- scription	Date de clôture des inscriptions	Date	Lieu	Date limite d'envoi des documents en vue des épreuves par voie électro- nique ou pos- tale (le cachet de la poste fai- sant foi)	Date	Lieu
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (concours externe)	2017	26 janvier 2017	23 février 2017	23 février 2017	19 avril 2017	Région Ile-de-France	/	Entre le 12 juin et le 7 juillet 2017	Région Ile-de-France
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (concours interne)	2017	26 janvier 2017	23 février 2017	23 février 2017	19 avril 2017	Région Ile-de-France	/	Entre le 12 juin et le 7 juillet 2017	Région Ile-de-France